



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
CLERMONTAIS

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	21 Juin 2018	Séance du : 04 Juillet 2018
	Votes : 35	L'An Deux Mille dix-huit, le 04 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 27	Pour : 35	
Absents : 10	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie-Claude PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Marie-Claude DE MURCIA (Lieurac Cabrières), M. Pierre OLLIER (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et reprise de provisions pour risques sur l'exercice 2018

Monsieur Coste informe les membres du Conseil communautaire que le Trésorier demande à l'assemblée délibérante de statuer sur l'admission en non-valeur de tout ou partie des créances présentées ci-après.

Pour mémoire, Monsieur Coste rappelle qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolubles, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, etc.

L'objet et le montant total des titres à admettre ou non en non-valeur sont définis dans le tableau ci-dessous :

N° titre	Désignation	Montant	Admission en non valeur	Motif	Compte mandat	Compte Reprise
Budget annexe du SPANC						
2013 T-425	BARBEL Jacques	116,00 €	ADMIS	Insolvable	6541	7817
2013 T-432	CAUMEL Georges	116,00 €	ADMIS	Indivision – problème de propriétaire	6541	7817 (64€)
2013 T-384	CAUVAS Laurent	96,00 €	ADMIS	insolvable	6541	
2013 T-89	CHAUCHARD Laurent	116,00 €	ADMIS	insolvable	6541	
2013 T-8	DRAIN Christian	116,00 €	ADMIS	Insolvable	6541	7817
2012 T-80	DRUARD Bernard	116,00 €	ADMIS	Erreur de contribuable	6542	7817
2013 T-329	HUTCHINSON Miles	116,00 €	ADMIS	Vente habitation en 2013	6541	
2012 T-135	SORO Albert	116,00 €	ADMIS	Refus de contrôle en 2017 de la part du propriétaire	6541	
TOTAL ADMISSION NON VALEUR		908,00 €				412 €
Budget Général						
2014 T-1684820131	Divers	13,50 €	ADMIS	Trop perçu agent CCC	6541	
2014 T-1684820131	Divers	36,10 €	ADMIS	Trop perçu agent CCC	6541	
2014 T-1684820131	Divers	66,70 €	ADMIS	Trop perçu agent CCC	6541	
2014 T-1684820131	Divers	7,80 €	ADMIS	Trop perçu agent CCC	6541	
2014 T-1684820131	Divers	46,58 €	ADMIS	Trop perçu agent CCC	6541	
2016 T-280	La poste	2,50 €	ADMIS	Somme payée mais problème d'encaissement	6541	
2015 T-327	Maison de l'emploi	16 097,00 €	ADMIS	Clôture de l'établissement	6542	
TOTAL ADMISSION NON VALEUR		16 270,18 €				

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

Monsieur Coste rapporte qu'une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu :

- A un mandat émis à l'article 6541 ou 6542, selon le motif de l'admission en non valeur, du budget concerné de l'exercice.
- A un titre émis à l'article 7817 du budget concerné, afin de constater la reprise de provisions émises lors de la survenance du risque, qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui et ce, conformément à l'article R 2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2018.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Coste et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

PRONONCE l'admission en non valeur des créances telle que présentée dans le tableau ci après :

N° titre	Désignation	Montant	Admission en non valeur	Motif	Compte mandat	Compte Reprise
Budget annexe du SPANC						
2013 T-425	BARBEL Jacques	116,00 €	ADMIS	Insolvable	6541	7817
2013 T-432	CAUMEL Georges	116,00 €	ADMIS	Indivision – problème de propriétaire	6541	7817 (64€)
2013 T-384	CAUVAS Laurent	96,00 €	ADMIS	insolvable	6541	
2013 T-89	CHAUCHARD Laurent	116,00 €	ADMIS	insolvable	6541	
2013 T-8	DRAIN Christian	116,00 €	ADMIS	Insolvable	6541	7817
2012 T-80	DRUARD Bernard	116,00 €	ADMIS	Erreur de contribuable	6542	7817
2013 T-329	HUTCHINSON Miles	116,00 €	ADMIS	Vente habitation en 2013	6541	
2012 T-135	SORO Albert	116,00 €	ADMIS	Refus de contrôle en 2017 de la part du propriétaire	6541	
TOTAL ADMISSION NON VALEUR		908,00 €				412 €
Budget Général						
2014 T-1684820131	Divers	13,50 €	ADMIS	Trop perçu agent CCC	6541	
2014 T-1684820131	Divers	36,10 €	ADMIS	Trop perçu agent CCC	6541	
2014 T-1684820131	Divers	66,70 €	ADMIS	Trop perçu agent CCC	6541	
2014 T-1684820131	Divers	7,80 €	ADMIS	Trop perçu agent CCC	6541	
2014 T-1684820131	Divers	46,58 €	ADMIS	Trop perçu agent CCC	6541	
2016 T-280	La poste	2,50 €	ADMIS	Somme payée mais problème d'encaissement	6541	
2015 T-327	Maison de l'emploi	16 097,00 €	ADMIS	Clôture de l'établissement	6542	
TOTAL ADMISSION NON VALEUR		16 270,18 €				

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20180712-2018-07-04-01-DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018